



**L'Église Unie
du Canada
Conseil général**

CG45 HF01 Appel au gouvernement canadien pour qu'il agisse en faveur de la justice en Palestine et en Israël pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

Source : Mervyn Russell

1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Nous croyons que le Saint-Esprit nous appelle à demander au gouvernement canadien d'intervenir plus activement, en accord avec le droit international, en réponse au génocide commis à Gaza par Israël.

2. Quelle est la situation actuelle?

Le génocide perpétré à Gaza est l'expression la plus récente et la plus grave de l'oppression colonialiste exercée par l'État d'Israël à l'égard du peuple palestinien. Les Palestiniens ont, de temps à autre, résisté à l'oppression en recourant de manière significative à la force meurtrière. L'expression la plus importante et la plus récente de cette résistance a été l'attaque du 7 octobre 2023 dans des kibboutz israéliens le long de la frontière de Gaza. Cette attaque a entraîné la mort de plus d'un millier d'Israéliens, pour la plupart non armés, et l'enlèvement de plus de 200 Israéliens, hommes, femmes et enfants, dans la bande de Gaza. En guise de représailles pour ce crime, Israël a décidé d'éliminer le Hamas et a mené une campagne militaire terrestre, maritime et aérienne qui a entraîné la mort de plus de 46 000 Palestiniens – surtout des femmes et des enfants – et la destruction de la plupart des

habitations, des hôpitaux, des écoles et des lieux de culte de Gaza, ainsi que l'interruption de l'approvisionnement en nourriture, en eau, en médicaments et en électricité dans la région.

Étant donné que la campagne militaire d'Israël a délibérément causé un si grand nombre de décès parmi la population civile et a entravé l'accès aux denrées essentielles à la survie, la Cour internationale de justice a déclaré qu'il était plausible de considérer qu'Israël commettait un génocide. C'est dans ce contexte que cette proposition est soumise.

3. Quelle est la recommandation?

Que l'Église Unie du Canada appelle le gouvernement du Canada à soutenir et à encourager vigoureusement d'autres nations et à prendre des mesures pour qu'elles :

- a. appuient les déclarations de la Cour internationale de justice et les procédures de la Cour pénale internationale;
- b. soutiennent un cessez-le-feu permanent à Gaza et mettent fin aux attaques armées contre les Palestiniens dans les zones occupées en Cisjordanie;
- c. rendent accessible l'aide humanitaire de toutes sortes sans entrave pour la population civile de Gaza, soit par l'intermédiaire d'Israël, soit par la mise en place d'une force de police des Nations Unies;
- d. imposent une interdiction complète du commerce bilatéral d'armes avec Israël, à la fois directement et par l'intermédiaire de tiers, jusqu'à ce que les trois parties du cessez-le-feu à Gaza soient achevées;
- e. promeuvent un soutien international massif en faveur d'un processus organisé et géré par les Nations Unies en vue d'instaurer une paix équitable, mutuellement respectée et durable, garantissant les droits et la sécurité tant du peuple israélien que palestinien.

4. Renseignements généraux :

Les déclarations doctrinales de l'Église Unie du Canada nous invitent à « rechercher la justice et à résister au mal » et l'Église est appelée à « protéger les êtres vulnérables, à prier pour notre libération de tout mal, à œuvrer avec Dieu pour la guérison du monde, afin que tout être ait la vie en abondance. »

De même, conformément au programme « Prendre soin de la Création » de l'Église Unie du Canada, cette proposition est étayée par les documents présentés ci-après, qui fournissent

des preuves rigoureusement documentées, soigneusement analysées et clairement formulées, démontrant que la campagne militaire d'Israël à Gaza répond aux critères stricts permettant d'affirmer qu'Israël commet un génocide à Gaza. Ces documents sont les suivants :

- www.un.org/fr/ : Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza Ordonnance de la Cour – CIJ, 26 janvier 2024.
- www.un.org/fr/ : Avis consultatif de la CIJ – Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.
- www.ICC.CPL.int : Situation dans l'État de Palestine : La Chambre préliminaire I de la CPI rejette les exceptions d'incompétence soulevées par l'État d'Israël et délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Benyamin Nétanyahou et Yoav Gallant.
- www.amnistie.ca : Une enquête d'Amnesty International conclut qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens et Palestiniennes à Gaza

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité?

Cette proposition tient compte du fait que l'ÉUC privilégie une approche basée sur les principes de justice et, par conséquent, que le Conseil général ne prend pas de décisions définitives concernant la proposition. Cette proposition demande toutefois à être examinée selon l'approche fondée sur les principes de justice, car elle est en harmonie avec les politiques et les déclarations de l'Église qui ont été faites par le Conseil général au cours des deux dernières années au sujet de la situation en Israël et en Palestine, et elle s'appuie sur ces politiques et déclarations. En outre, elle présente une occasion de sensibilisation continue, ce qui permet de renforcer et d'actualiser les positions établies par le 44e Conseil général.

Les documents auxquels la proposition fait référence sont les suivants :

- principes pour le travail de justice au sein de l'Église Unie du Canada, adoptés lors du 44e Conseil général (octobre 2023);

- proposition GCE 10 autorisant l'application de l'approche fondée sur des principes concernant le conflit entre la Palestine et Israël, adoptée par le Conseil général lors de l'assemblée annuelle du 44e Conseil général, le 19 octobre 2024;
- lettre du Secrétaire général au très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, envoyée le 13 août 2024;
- déclaration de l'Église Unie du Canada sur la Palestine et Israël, publiée le 4 octobre 2024.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

Veillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- ☐ En accord
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Horseshoe Falls Regional Council](#)